

DÉLIBÉRATION N°DL20220075 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 06/05/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 3 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL (à partir de 18 h 50) ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M Pierre-Mary DESHAYES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Jean-Marc LAVAL a donné procuration à Mme Sylvie THEILLARD (jusqu'à 18h50)

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Axel DUGUA.

PLAN VÉLO COMMUNAL - PRÉSENTATION, DÉCLINAISON ET APPROBATION

M. Bruno CHANGEAT expose ce qui suit :

Contexte d'élaboration du plan vélo de Saint-Chamond

Saint-Etienne Métropole a adopté un plan vélo métropolitain en 2019. Ce document cadre contient un ensemble de mesures, parmi lesquelles le développement d'un réseau d'itinéraires cyclables structurant métropolitain, destiné à tripler le nombre de déplacements en vélo dans la métropole d'ici 2030.

L'un de ces axes structurants dessert la vallée du Gier et passe par la commune de Saint-Chamond. Très impliquée dans les questions environnementales, la ville souhaite s'adosser à cet axe structurant du Gier pour décliner la démarche à l'échelle communale et développer son plan vélo territorial. Les objectifs étant les suivants :

- Construire une stratégie d'aménagement du réseau cyclable sur la commune,
- Développer les aménagements cyclables, sécurisés et continus,
- Développer la pratique cyclable sur la commune de Saint-Chamond, notamment dans des trajets domicile-travail, domicile-école, domicile-loisirs,
- Développer l'information et la communication permettant de répondre aux attentes des usagers.

Pour cela, la ville est accompagnée dans l'élaboration de son plan vélo par « BL Evolution », un cabinet de conseil spécialisé sur les questions de transition écologique, notamment sur la thématique des mobilités. Soucieuse d'élaborer un document cadre au plus proche des besoins et attentes de la population, la ville de Saint-Chamond a sollicité le cabinet KPMG pour mener une concertation importante aux différentes étapes de l'étude.

L'étude, lancée en avril 2021, s'est déroulée en trois phases, enrichies de concertation citoyenne :

- Diagnostic territorial, définition des enjeux et premières orientations,
- Élaboration du Schéma des itinéraires cyclables et ébauche du plan d'action,
- Finalisation du plan d'action et préfiguration d'un programme pluriannuel de réalisation et d'investissement.

Le montant total de cette étude est de 54 330€ HT, financés à 50% par l'Agence de Développement et de Maîtrise de l'Énergie (ADEME) dans le cadre de son appel à projet AVELO2 (pour lequel la ville de Saint-Chamond est lauréate).

Présentation du plan vélo communal

L'étude d'élaboration du « plan vélo communal » s'est clôturée par le Comité de pilotage du 26 janvier 2022, qui a validé le schéma directeur ainsi que le plan d'action à développer par la ville de Saint-Chamond en lien avec les institutions et organismes partenaires.

Le plan vélo de Saint-Chamond s'articule autour de trois axes :

- Axe 1 : Aménager un territoire cyclable.

L'objectif est de développer les aménagements cyclables sécurisés.

- Axe 2 : Développer les services de l'écosystème vélo.

Leviers essentiels du développement de la pratique du vélo au quotidien, les services vélos sont indispensables pour créer et maintenir une dynamique favorable au vélo.

- Axe 3 : construire et diffuser une culture vélo.

L'axe « information au public et sensibilisation » est complémentaire des axes « aménagements et services ». En effet, démocratiser l'usage du vélo sur le territoire nécessite avant tout que ses citoyens y soient sensibilisés et soient au courant des possibilités cyclables existantes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,

4 abstentions Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; Mme Nathalie ROBERT

DÉCIDE :

- **d'approuver** le plan vélo communal tel que présenté ci-dessus et sa mise en œuvre.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 17/05/2022

Le maire,

Hervé REYNAUD